

plus décisif que le *diesis* enharmonique ou quart de ton était employé dans les chants de l'Eglise. Il énumère les diverses formules mélodiques employées dans les répons et les antiennes des différents modes, nomme cinq formules où l'on rencontre l'enharmorique, et il cite plusieurs exemples que les archéologues modernes ont parfaitement vérifiés : les voici : *primus tonus .. habet enim V differentias et VIII loca in nocturnis. Est namque prima differentia in O. quæ habet duo, primum... secundum in i. "enarmonico" remisso : "Apertis thesauris" (Script t, I. p. 130) De 3. et 4. tono... habet enim hic tropus in nocturnis differentias tres, unam in M... tertiam in X. quæ habet "enarmonicum" remissum in M. : "Et respicientes" (ib. p 135.) De quinto tono... nocturnale responserium "Obsecro Domine" a mese "enarmonico" remisso incohæat (ib. p. 136) "Enarmonicum" remissum in I : "Vox clamantis" (ib) De 6. tono... "Enarmonicum" intensum in O. : "modo veniet" (ib., p. 138.)*

De plus nous trouvons dans Gerbert pas moins de quinze auteurs (parmi lesquels Guy d'Arezzo) qui donnent tous la même motion du *diesis* ou quart de ton. Nous avons aussi le témoignage de Jérôme de Moraire dont le traité n'est pas dans le *Recueil* de Gerbert.

En insistant si fortement sur ce fait nous ne voulons pas laisser à entendre que le genre enharmonique soit d'une application pratique de nos jours. Il se peut toutefois, que cette découverte rende d'importants services au travail de restauration complète qui se poursuit actuellement avec tant de succès. Dans tous les cas nous avons besoin de cette connaissance afin de pouvoir donner leur véritable sens à certaines expressions d'auteurs anciens que les admirateurs du genre chromatique prennent trop facilement à leur crédit. Ainsi Rémi d'Auxerre dit : *Sed nunc "maxime" diatonon timur, eo quod pulchrior cæteris sit* (Gerbert. Script., t. I, p. 76 ; et l'Anonyme II : *Tria siquidem sunt genera melorum diatonon scilicet chroma, et enarmonicum ; sed diatonon durius et naturalius est cæteris ; unde "quasi" repudialis aliis, hæc "usitatus" habetur* (ib., p. 338.) Si ces expressions signifient que le genre diatonique n'était pas usité dans le chant de l'Eglise d'une manière tout à fait exclusive, elles ne signifient pas par là même que le genre chromatique y ait été admis ; nous savons maintenant à ne pas nous tromper que le *diesis* des anciens n'a rien de commun avec notre *dieze* ; tant pis donc pour ceux des auteurs modernes qui se sont arrêtés à la superficie des mots.

(à suivre)

CE QUE COUTE UN BILLET DE CONFESSION.

Le trait suivant, assez curieux, est arrivé dans une ville du Midi, il y a quelques mois ; l'un de nos collaborateurs l'adresse.